

PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL de THÈREVAL

Date de convocation	16 juin 2025	Nombre de conseillers en exercice	23
Date d'affichage de la convocation	16 juin 2025	Nombre de conseillers présents	15
Date d'affichage du procès-verbal	27 juin 2025	Nombre de votants	21

*_*_*_*_*

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 juin 2025 à 20 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la salle du Conseil Municipal de la Mairie de THÈREVAL.

Étaient présents :

QUINQUENEL Gilles, WOLFF Claudine, DUBOURG Thierry, VILLEDIEU Nelly, ROUSSELLE Daniel, BEDOUIN Jean-Pierre, LEPINGARD Séverine, MAZELINE Alain, STREIFF François, FOLLIOT François, BOUGEARD-BOSSARD Marie-Lise, LEMERAY Véronique, DUBOURG Guillaume, HERVIEU Régine, LECHEVALLIER Sandrine, BOURDIER Nicolas,

Absent(e)(s) excusé(e)(s) :

MARESCQ Anita ayant donné procuration à Nicolas BOURDIER
LESENECHAL Sylvain ayant donné procuration à Alain MAZELINE
MAQUEREL Charline ayant donné procuration à Sandrine LECHEVALLIER
GODEFROY Patricia ayant donné procuration à Séverine LEPINGARD
BUELO Maxime, SOPHIE Gérard, MAZIER Laëtitia

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de Séance : Claudine WOLFF

*_*_*_*_*

Ordre du jour :

- 1°) Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- 2°) Approbation du procès-verbal du 6 Mai 2025
- 3°) Ressources Humaines – Modifications de Postes / Contrat Agent « Ecoles » + secrétariat
- 4°) Chemins de randonnées / LCE – présentation par Alain Mazeline et Sylvain Lesénéchal
- 5°) Demande d'admission en non valeur / dettes cantine
- 6°) Contrat Pole de services – Dossier - Dépôt de dossier au Conseil Départemental
- 7°) Cuisine partagée entre les cantines de LCE et d'Hébécrevon
- 8°) Budgets – Modification des crédits budgétaires
Le Tilia – Honoraires Architecte
Budget principal - Actualisation
- 9°) Tirage des jurés d'assises.
- 10°) Informations diverses

1°) Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne Claudine WOLFF comme secrétaire de séance.

Points ajoutés à l'ordre du jour :

- Devis sépultures
- - Modification – Délibération Echange de parcelles

Ces points sont acceptés à l'unanimité.

2°) Approbation des procès-verbaux du 6 Mai 2025

D20250623-01

Le procès-verbal du 6 Mai 2025 est approuvé à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

3°) Ressources humaines – Modification de Poste au secrétariat

D20250623-02

Mr le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 et L332-8,

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi de d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe, en raison de l'admission à l'examen professionnel d'un agent de la collectivité,

Mr le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi de d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet, pour exercer les fonctions suivantes :

- Accueil – Etat Civil – Elections – Gestion des cimetières - Communication, à compter du 1^{er} septembre 2025.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter la du tableau des emplois ainsi proposée. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 014.

ADOPTÉ :à l'unanimité des membres présents

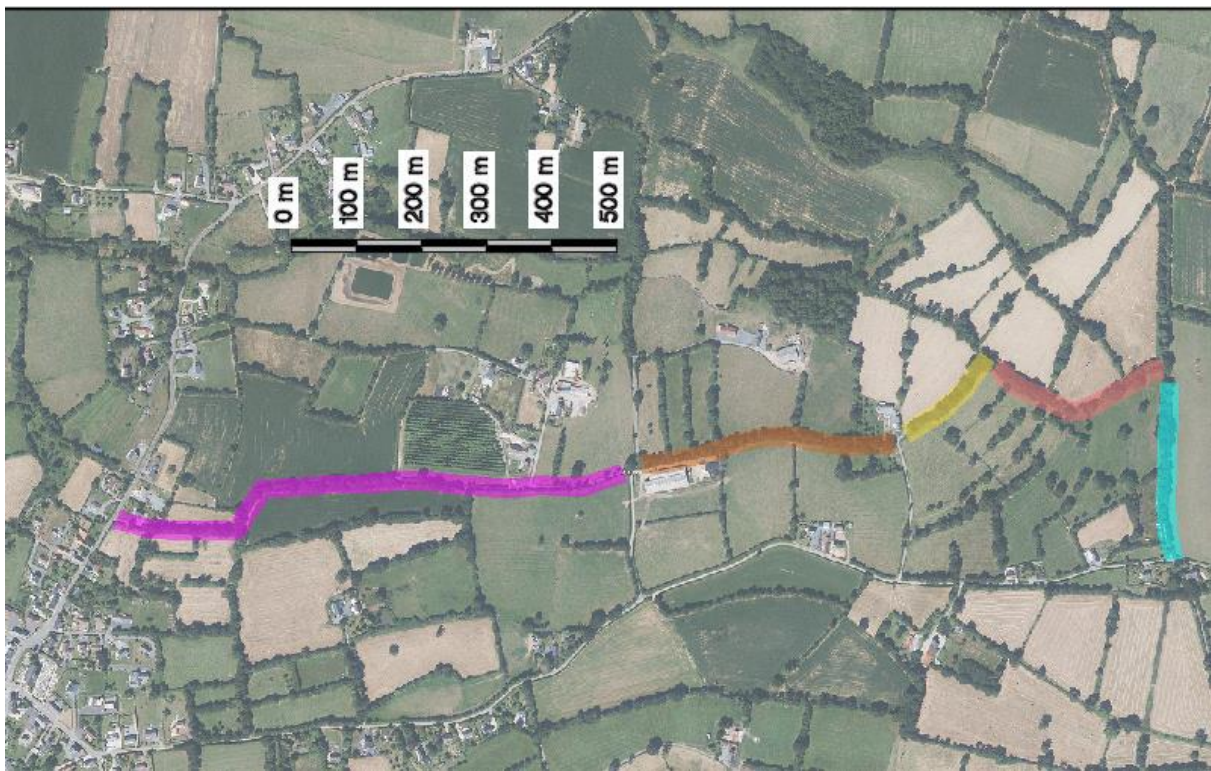
4°) Chemins de randonnées sur le territoire de la Chapelle Enjuger

Mr le maire donne la parole à Mr Mazeline qui a travaillé en binôme avec Mr Lesénéchal sur les chemins de randonnées et plus particulièrement sur le territoire de la Chapelle Enjuger.

Mr Mazeline présente une boucle d'environ 1 km 700 reliant la rue de la Source à la rue des Potiers.

L'idée est de créer des boucles de randonnées (engagement de mandat) et ainsi fédérer les administrés autour d'une action citoyenne.

Pour cela il faut prévoir quelques aménagements et/ou entretien, prendre contact avec les agriculteurs.



Mr le Maire remercie le travail réalisé par Mrs Mazeline et Lesénéchal et propose de fixer dans les prochains jours la date pour la journée citoyenne courant septembre.

5°) Demande d'admission en non-valeur / dettes cantine

D20250623-03

Mr le maire fait part d'un courrier des services de la DGFIP pour admettre en non valeur :

- Titres inférieurs à 100 € : 21 pièces pour 622.11 €

A l'unanimité, les membres du conseil municipal acceptent les non-valeurs de la pièce comptable pour 622.11 euros

6°) Contrat Pôle de services – Dossier- Dépôt de dossier au Conseil Départemental

D20250623-04

Dans le cadre de sa politique territoriale, le Département de la Manche accompagne, à travers le dispositif Contrat de pôle de services (CPS), sur une période de 4 ans, les projets communaux partagés en termes de priorité. Les thématiques éligibles sont : équipements et services au public, habitat aménagement et mobilité douce, biodiversité, économie sociale et solidaire, cohésion.

Pour chaque commune éligible au CPS, le Département a déterminé une enveloppe globale valable pour les 4 années du dispositif, calculée sur la base de 200 € par habitant (population DGF). Pour Thèreval, l'aide possible s'élèverait à 373 200 € hors bonification (+74 640 € au total), dès lors qu'il démontrera une double ambition en matière de transitions écologique et inclusive.

Calendrier prévisionnel :

- ✓ Délibération de déclaration de candidature (Juin 2025)
- ✓ Dépôt du dossier de candidature (Aout 2025)
- ✓ Audition par les conseillers départementaux (septembre 2025)
- ✓ Validation des projets par la commission permanent du Département (novembre 2025)

Liste des projets proposés :

- Cuisine scolaire partagée
- Cimetière parc
- Sécurisation des voies douces

Après délibération, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- ✓ Approuver le dépôt d'un dossier de candidature en vue de la conclusion d'un nouveau contrat de pôle de services (CPS) avec le département de la Manche ;
- ✓ Approuver la liste ci-dessus des projets susceptibles d'être inscrits dans le futur contrat de pôle de service ;
- ✓ Habilier le Maire à prendre tous actes y afférents

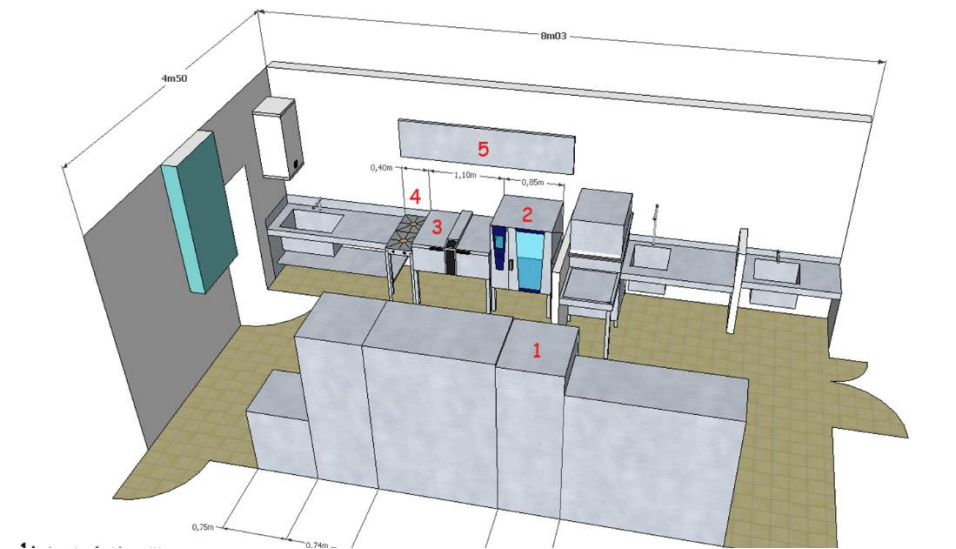
7°) Cuisine partagée entre les cantines de LCE et d'Hébécrevon

Mr le Maire présente les objectifs d'une cuisine partagée entre l'école de la Chapelle Enjurer et d'Hébécrevon :

- Qualité des repas proposés aux élèves
- Menus identiques pour les 2 cantines
- Soutien aux commerçants locaux
- (Epicerie, boucherie, boulangerie ?, Jambon d'Antan)

Le Projet consiste à transformer la cuisine d'Hébécrevon afin de produire les repas pour les 135 élèves concernés et quelques adultes (Agents + enseignants)

Pour concrétiser ce projet il est nécessaire d'acquérir des Equipements tels que Braisière multifonctions, Four mixte gaz, Armoire chaude/Etuves, Armoire froide et Véhicule dédié à cette fonction.



Il conviendra également de modifier l'organisation du personnel. Les études sont en cours, et les agents seront reçus par Mr le Maire. Un point sera fait en fin d'année pour ajuster les contrats des agents.

Après avoir échangé, les membres du conseil municipal sont favorables à cette nouvelle organisation. Les équipements nécessaires seront inscrits au budget principal via une décision modificative.

8°) Budgets – Modification des crédits budgétaires

D20250623-05

Mr le Maire propose quelques ajustements budgétaires afin de tenir compte d'acquisition d'équipements pour la cuisine partagée, l'abandon des travaux de désamiantage de l'église en attente d'un meilleur plan de financement, l'acquisition d'un véhicule de transport...

024/024	Produits des cessions d'immobilisations	Invest.	R		- 29 000.00 €
10222/10	FCTVA	Invest.	R		- 31 958.55 €
1321/13	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	Invest.	R		- 82 048.00 €
1322/13	Subv. non transf. Régions	Invest.	R		- 82 048.00 €
1641/16	Emprunts en euros	Invest.	R		- 15 472.45 €
203/20	Frais études, recherche et développement et frais d'insertion	Invest.	D	202502	- 10 000.00 €
203/20	Frais études, recherche et développement et frais d'insertion	Invest.	D	202101	3 061.00 €
2131/21	Constructions bâtiments publics	Invest.	D	202501	- 228 719.00 €
2131/21	Constructions bâtiments publics	Invest.	D		- 10 000.00 €
2151/21	Réseaux de voirie	Invest.	D		- 15 000.00 €
2181/21	Installations générales, agencements et aménagements divers	Invest.	D		37 090.00 €
2182/21	Matériel de transport	Invest.	D		10 000.00 €
2188/21	Autres immobilisations corporelles	Invest.	D		- 26 959.00 €

A l'unanimité les membres du conseil municipal acceptent cette décision modificative n° 1 du budget principal.

Budget annexe « Le Tilia »

D20250623-06

Mr le maire fait part des dernières factures reçues de l'architecte Mme LEROUXEL lors des missions pour la restructuration de l'ancienne pharmacie « Le Tilia »

D/2131 + 1 600 €

R/001 + 1 600 €

9°) Voies douces

D20250623-07

Mr le Maire fait part d'une réunion organisée avec le cabinet Setur début juin. Il s'avère nécessaire d'effectuer un relevé topographique sur les lieux suivants :

- Rue des Magnolias
- Rue de l'église
- Rue de la Source
- Rue du pont crochu

Après avoir consulté 3 organismes, le conseil municipal décide de retenir Geosat Normandie pour un cout de 3 060.60 euros TTC

10°) Reprise de sépulture

D20250623-08

Mr le Maire fait part du résultat de la mise en concurrence pour des travaux de reprises techniques d'emplacements dans le cimetière d'Hébécrevon. C'est un programme sur 3 ans .

A l'unanimité, les membres du conseil municipal acceptent la proposition des établissements Desfriches d'un montant de 23 420 euros TTC

11°) Délibération échange parcelles – Modification de la délibération D20210608-08

D20250623-09

Mr le Maire propose de modifier la délibération D20210608-08 « Achat parcelle AB 14 – Vente Parcelle AB 191 » comme suit :

« Suite à la délibération de la Commune de THEREVAL en date du 8 juin 2021, il a finalement été convenu que l'achat par la commune de THEREVAL de la parcelle AB 14 et la vente de la parcelle AB 191 avec Monsieur et Madame PACARY prendrait la forme d'un acte d'échange. Les frais liés à l'établissement d'un acte d'échange étant pris en charge par les coéchangistes à concurrence de moitié chacun, Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'approbation de la prise en charge de la moitié des frais de l'acte à recevoir par Maître Marie LEGENTIL, notaire à CANISY à hauteur de moitié. Les frais ayant été estimés à 3900€, soit au maximum 1950€ par la Commune (sauf à parfaire ou à diminuer). »

A l'unanimité, les membres du conseil municipal acceptent la modification proposée.

12°) Groupama

D20250623-10

Mr le Maire fait part d'un remboursement de Groupama concernant un sinistre intervenu lors de la tempête CIARAN au local stockage d'Hébécrevon

Montant : 3 596.78 €

Le conseil municipal, à l'unanimité acceptent l'indemnité de 3 596.78 euros.

13°) Informations et questions diverses

Concert le 11 juillet 2025 dans l'église de la Chapelle Enjuger

Fin de séance 23h00

Le Maire, Gilles QUINQUENEL	Le Secrétaire, Claudine WOLFF

N° Délibération	Libellé	Suite donnée
D20250623-01	Approbation du PV du 6 mai 2025	Accepté
D20250623-02	Création poste au secrétariat	Accepté
D20250623-03	Admission en non valeur	Accepté
D20250623-04	CPS – Dépôt dossier	Accepté
D20250623-05	BP – Commune DM	Accepté
D20250623-06	BP – Le Tilia- DM	Accepté
D20250623-07	Voies douces- Topographie	Accepté
D20250623-08	Reprise de concession	Accepté
D20250623-09	Echanges parcelles	Accepté
D20250623-10	Indemnisation Groupame- Sinistre	Accepté